

Image not found or type unknown



Commande d'un chalet en bois avec versement d'arhes

Par **BARTOLOZZI Robert**, le **25/02/2009** à **15:36**

Un chalet en bois commandé à la Société FORESTA et dont l'implantation sur un terrain m'appartenant après accord verbal d'implantation de la mairie a donné lieu à versement d'arhes de 1015,00 euros sur un coût total de 3480,00 euros. Cette commande a été passée le 31 Janvier 2009.

Or je reçois ce jour de la mairie de mon domicile un avis défavorable d'implantation pour des raisons environnementales. Que me conseillez-vous de faire. Ai-je un recours possible pour récupérer les arhes versées.

En attente de votre réponse veuillez